

# Communiqué de presse

## Réunion des commerçants, artisans, prestataires de service et professions libérales

Lundi 24 novembre 2008

A 10h00

Salle Municipale Aliénor d'Aquitaine

---

M. Le Maire et les élus de la majorité ont souhaité organiser une réunion de travail sur l'animation du commerce à Saint-Jean-d'Angély.

Présence de M. Jean Claude DELAUNE, Président de la CCI de Rochefort, M. Jean DOIGNON, Président de la chambre des métiers et l'artisanat de la Charente Maritime, M. Jacques JAVALOT, Président de l'association des commerçants de St-Jean d'Angély et M. Christian DAMOUR, Président de l'association des commerçants de Surgères.

M. Robert DUPARD a remercié les personnes présentes et a donné le résultat de l'enquête faite auprès des commerçants concernant les préoccupations. Par ordre de priorité, elles sont les suivantes :

- 1<sup>ère</sup> Aménagement du centre ville, stationnement, plan de circulation
- 2<sup>ème</sup> Développement, nouvelles enseignes
- 3<sup>ème</sup> Animation du centre ville
- 4<sup>ème</sup> Fiches commerciales
- 5<sup>ème</sup> Associations des commerçants

Extrait de l'intervention de Paul-Henri DENIEUIL, Maire de Saint-Jean-d'Angély

« Mon objectif est de favoriser le développement des commerces à Saint-Jean-d'Angély et cela ne sera possible que grâce aux efforts de tous.

Je vous propose d'évoquer 4 objectifs :

- 1- Augmenter le nombre et la qualité de nos clients potentiels

Je retiens plusieurs priorités :

Attirer de nouvelles entreprises et créer de nouveaux emplois, soit 500 emplois. C'est plus de 2000 personnes supplémentaires sur la communauté de commune. A terme, la création d'emplois marchands et à valeur ajoutée augmentera la clientèle de notre commerce, à condition évidemment que les commerçants de centre ville sachent la capter.

Elargir la zone de chalandise en étant attractif par nos offres, nos animations et évènements culturels et sportifs. Cette zone pourrait potentiellement passer de 10000 à 50000 consommateurs.

Assurer le développement touristique, il faut augmenter l'offre hôtelière pour pouvoir accueillir des tours opérateurs.

### Contact Presse :

Jérôme TRINQUIER  
Directeur Général des Services

[jerome.trinquier@angely.net](mailto:jerome.trinquier@angely.net)

Guillaume Guérout  
Responsable de la communication  
Ville de Saint-Jean d'Angély

[guillaume.guerout@angely.net](mailto:guillaume.guerout@angely.net)

Place de l'Hôtel de ville  
BP 82  
17415 Saint-Jean- d'Angély  
[www.angely.net](http://www.angely.net)

Tél : 05.46.59.56.56  
Fax : 05.46.32.29.54



L'offre du commerce de centre ville est insuffisante : trop d'Angériens ne trouvent pas les produits dont ils ont besoin à Saint-Jean-d'Angély et vont faire leurs achats dans les villes d'alentour.

Le marché et la foire mensuelle ont un effet bénéfique important sur la fréquentation du centre ville : aux commerçants de savoir en profiter, sachant par ailleurs que la Ville envisage d'augmenter les jours d'ouverture du Marché (nocturnes, journées spécialisées par exemple aux produits bio...).

Densifier le commerce de centre ville et attirer de nouveaux acteurs, notamment en attirant l'attention des franchiseurs et des enseignes sur les opportunités de notre ville, au milieu d'un canton de 53.000 habitants (Pays Vals de Saintonge..), et qui a des ambitions de croissance.

Souplesse des jours et des horaires possibles d'ouverture, adaptables par exemple au calendrier festif de la Ville, contrairement à la grande distribution. La concertation est nécessaire pour que tout le monde soit ouvert en même temps : un rideau de fer baissé sur deux, donne une impression très désagréable au visiteur.

## 2- Aménager le centre ville

La circulation dangereuse et le stationnement anarchique en centre ville sont dissuasives vis-à-vis du consommateur, qu'il soit Angérien ou simplement de passage. Il faut tenir compte qu'en centre ville, les voies sont étroites et les trottoirs encore plus, ce qui pénalise les piétons et notamment les personnes âgées ou accompagnées d'enfants en bas âge...

Toutes les études montrent que les zones piétonnes permettent une augmentation du chiffre d'affaire des commerces situés dans ces zones, après une période d'adaptation aux nouvelles conditions de circulation, à condition qu'elles soient coordonnées avec une politique de stationnement : parkings de proximité gratuits, stationnement en centre ville ou bien interdit ou bien payant (coût éventuellement modulable).

La signalisation est un élément important de l'image d'une Ville.

Aménager, c'est aussi créer des espaces verts, trouver des solutions pour les friches en centre ville, Il faut demander au propriétaire des commerces non utilisés de les transformer en lieu d'exposition.

Aménager, c'est aussi embellir la ville avec le concours des balcons fleuris avec l'appui de tous les Angériens, améliorer l'éclairage public. »

### Contact Presse :

Jérôme TRINQUIR  
Directeur Général des Services

[jerome.trinquier@angely.net](mailto:jerome.trinquier@angely.net)

Guillaume Guérault  
Responsable de la communication  
Ville de Saint-Jean d'Angély

[guillaume.querault@angely.net](mailto:guillaume.querault@angely.net)

Place de l'Hôtel de ville  
BP 82  
17415 Saint-Jean- d'Angély  
[www.angely.net](http://www.angely.net)

Tél : 05.46.59.56.56  
Fax : 05.46.32.29.54



### 3- Retenir les clients

Il ne faut pas craindre la concurrence : plusieurs commerces de produits identiques situés à proximité les uns des autres (en centre ville par exemple) encouragent le consommateur à venir faire son choix ici plutôt qu'ailleurs, quand il est décidé à se procurer un produit.

Les modifications du paysage urbain et du plan de circulation indispensables, nécessitent des études approfondies qui comprennent un volet de concertation avec la population et les commerçants.

Les commerçants doivent profiter de l'effet d'aubaine que constituent les animations culturelles, sportives, touristiques, promues ou accompagnées par la Ville.

Le look des boutiques, leur facilité d'accès, leur éclairage ont un rôle important pour attirer l'attention du consommateur.

Il appartient aux commerçants de promouvoir collectivement et sans grand frais leur activité par des actions d'animation, de marketing et de publicité.

### 4- Agir collectivement et solidairement

La ville doit assurer une concertation permanente avec les représentants des commerces de St Jean d'Angély, faire jouer les synergies.

Nous devons assurer une communication sur l'ensemble de l'arrondissement.

Il faut concevoir et assurer des animations.

Nous devons avoir une association des commerçants importante, active et dynamique, elle sera consultée et associée à ses décisions, notamment en matière d'urbanisme du centre ville, de politique de circulation de stationnement et de communication.

Pour conclure, j'encourage toute action qui devrait permettre de l'animation du centre ville entre les commerçants, les associations et la ville, y compris sous l'angle « communication ». J'appelle de mes vœux la création d'une grande instance représentative des différents commerces qui serait l'interlocuteur de la Mairie pour réaliser des objectifs ambitieux.

#### Contact Presse :

Jérôme TRINQUIER  
Directeur Général des Services

[jerome.trinquier@angely.net](mailto:jerome.trinquier@angely.net)

Guillaume Guérault  
Responsable de la communication  
Ville de Saint-Jean d'Angély

[guillaume.guerault@angely.net](mailto:guillaume.guerault@angely.net)

Place de l'Hôtel de ville  
BP 82  
17415 Saint-Jean- d'Angély  
[www.angely.net](http://www.angely.net)

Tél : 05.46.59.56.56  
Fax : 05.46.32.29.54

